

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le service (SSIAD) assure des soins d'hygiène et de confort au domicile des bénéficiaires.



C'est un service prestataire : tous les agents du service sont les salariés du CCAS, qui veille à leur recrutement, leur formation et leur évaluation. Il intervient sur trois secteurs géographiques (Est, Centre et Ouest), qui couvrent l'ensemble de la ville de Toulon. Chaque secteur a une capacité d'accueil de 52 bénéficiaires.

Missions

- Favoriser le maintien à domicile des personnes dans leur cadre de vie habituel,
- Retarder une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- Préserver leur autonomie en respectant leur rythme de vie par des horaires d'interventions adaptés,
- Respecter leurs besoins en offrant une prise en charge personnalisée.

Il fait partie d'un réseau de services publics (Portage de repas à domicile, travailleur social, Centre Local d'Information et de Coordination, Aide à Domicile) gérés par des professionnels du CCAS de Toulon.

Le service est engagé dans une "Démarche Qualité", afin de sans cesse améliorer le service rendu aux bénéficiaires et à leur entourage.

Le SSIAD participe au réseau de professionnels coordonné par le Pôle des Services à la Personne PACA (PSP PACA).

Une équipe à votre service

Sur prescription médicale, le service organise l'intervention d'infirmiers et d'aides-soignants 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

Les soins peuvent se dérouler en binôme (aide-soignant et infirmier).

Les visites de prise en charge se réalisent en binôme avec l'infirmier coordinateur.

Un projet individualisé de prise en charge vous est proposé. Il évoluera en fonction de vos besoins.

Les soignants se déplacent à domicile dans des Twingo.

Le rôle de l'infirmier diplômé d'état :

- Dispenser les soins techniques (injections, pansements...) et les soins relationnels,
- Veiller à l'état de santé du bénéficiaire.

Le rôle de l'aide-soignant :

- Dispenser les soins de nursing (le lever, le coucher, l'aide à la toilette,...) et les soins relationnels,
- Veiller à l'état de santé du bénéficiaire.

Le rôle de l'infirmier coordinateur :

- Être l'interlocuteur des différents intervenants (médecins, infirmiers, aides-soignants,...),

- Faire le lien entre le service et la famille pour garantir la qualité des soins à domicile.

Le rôle de l'agent administratif :

- Traiter de manière individualisée le dossier administratif de chaque bénéficiaire.

Le rôle du responsable de service :

- Encadrer l'ensemble de l'équipe,
- Assurer le lien avec la direction du Centre Communal d'Action Sociale.

Conditions d'admission

Ce service s'adresse aux personnes assurées sociales de 60 ans ou plus, résidant à Toulon.

Tarifs

Ce service est entièrement pris en charge par les caisses d'assurance maladie et n'implique aucune participation financière des bénéficiaires qui doivent néanmoins fournir leur attestation carte vitale, remise par leur caisse d'assurance maladie.

Liste et adresses des caisses d'assurance maladie

En savoir plus

Nous contacter

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

De 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

À compter du 21 septembre 2017

Tél : 04 94 24 65 60 - Fax 04 94 24 65 32

▶ [depliant ssiad.pdf \(p 594.95 Ko \)](#) [1]

Contacts -

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_ssiad_2017.pdf

[2] <https://toulon.fr/annuaires>